SUPPLEMENT DE
L'ABEILLE.

LUNDI, 6 AVRIL, 1835.

Etat de la Louisiane.

DOUZIEME LEGISLATURE—1re. SESSION

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

JEUDI, 5 mars 1835.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à M. A. B. Thibodeaux.

Sur motion, ordonné que M. A. Ducros soit dispensé d'assister aux séances de la chambre à cause de sa disposition.

Sur motion de M. Lavergne, ordonné que deux [illegible] soient nommés du comité d'enrôlement.

L'orateur a nommé Mrs. Penn et Delachaise.

M. Marégut a présenté la pétition de plusieurs habitans de la ville de la Nouvelle Orléans, demandant une extension de juridiction des juges constitutionnels des cours de district.

Sur motion, ordonné que cette pétition soit référée à un comité composé de 3 membres.

L'orateur a nommé Mrs. Marégut, Ogden et Augustin de ce comité.

Un message du gouverneur, par M. Forstall, son secrétaire intime, informant la chambre qu'il a approuvé et signé le bill intitulé :

'Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du commerce, approuvé le 6 mars 1834.

M. Lewis, de la part du comité de réclamations auquel avaient été référés les pétitions de Michel Paul et P. A. Morse, demandant des secours, a fait son rapport en présentant les deux bills suivans, savoir :

'Acte pour venir au secours de Michel Paul,' et 'Acte pour venir au secours de P. A. Morse, de la paroisse des Natchitoches.'

Lesquels ont subi leur première lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

Sur motion du même membre, ordonné que le comité d'enrôlement soit occupé de toute considération ultérieure de la pétition de M. McDaniel.

M. Bienvenu, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour continuer en vigueur l'acte incorporant la congrégation catholique romaine, dans la paroisse St-Maxim, comté des Attakapas,' approuvé le 9 mars 1830, et pour d'autres objets.'

Lequel, sur motion, a été lu par le titre seulement et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Augustin a donné avis que demain ou à tout autre jour il présenterait un bill intitulé 'Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance contre les dangers de la mer et du feu.

Sur motion de M. Ogden, la chambre s'étant dispensée de ses règles, elle a procédé à la 3e lecture et à la considération du bill intitulé : 'Acte relatif aux revenus.'

Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Les différentes sections ayant été adoptées,

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion de M. Sibley, la chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération le bill intitulé : 'Acte faisant une appropriation à l'effet de réparer la maison d'école dans la ville des Natchitoches.'

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour en considérer ce bill.

M. Davis a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans, le comité s'est levé, et l'orateur ayant repris son siége, M. Winn a rapporté que le comité général avait eu sous considération le bill susmentionné et l'avait adopté avec plusieurs sections additionnelles.

La chambre s'est occupée de ce bill.

Pendant la discussion, M. Davidson a fait la motion que la chambre se forme en comité général.

Sur la question pour l'adoption de cette motion, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que Mrs. Bickham, Breed, Davidson, Dixon, P. Ducros, Guillet, Lubatat, Landry, Ogden, Patten, Penn, Sibley et Winn, avait voté dans l'affirmative.—13 oui.

Et Mrs. Armand, Augustin, Bienvenu, Brashear, Breazeale, Lambremont, Lavergne, Lewis, McAllister, Milligan, Néraut, Ory, Sheldon, Sparks, H. C. Thibodeaux et Wilson, dans la négative.—16 non.

En conséquence, cette motion a été rejetée.

Pendant la discussion, sur motion de M. Ducros, ordonné que la chambre procède à

L'ORDRE DU JOUR.

Sur motion de M. Armand, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il lui fut permis de présenter une résolution chargeant le comité sur l'éducation publique de visiter aussitôt possible le collége de Jefferson, dans la paroisse St-Jacques, et de faire un rapport sur la situation de cette institution avant qu'aucune appropriation soit accordée comme il est demandé dans la pétition actuellement dans la possession du comité.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

Sur motion de M. Sparks, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il lui fut permis de présenter la résolution suivante :

Résolu qu'un comité réuni de 5 membres de la chambre des représentans et [illegible] membres du sénat, de l'assemblée générale de la Louisiane, actuellement réunie, soit nommé à l'effet de former, rédiger et présenter à la considération de l'assemblée générale de cet Etat, au commencement de la session prochaine, un plan d'éducation publique qui réponde aux besoins et à la condition particulière de cet Etat, et qu'il soit chargé de correspondre avec les hommes scientifiques et littéraires des Etats-Unis relativement aux systèmes d'éducation actuellement en usage dans les divers Etats de l'Union.

La chambre s'étant dispensée de nouveau de ses règles, a procédé à la seconde lecture et à la considération de cette résolution.

Sur motion, ordonné qu'elle soit adoptée.

L'orateur a nommé MM. Sparks, Lewis, Augustin, Lavergne et Penn, membres de ce comité.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et d'y demander son concours.

ORDRE DU JOUR.

Le bill venant du sénat intitulé : 'Acte supplémentaire à l'acte incorporant la compagnie du chemin à coulisses entre la Nouvelle Orléans et Nashville,' a subi sa seconde lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une troisième fois.

Les bills intitulés : 'Acte accordant une compensation additionnelle à Etienne Mazureau, avocat-général, pour des services extra,' et 'Acte pour accorder à François Seignouret le droit de faire une loterie de certains immeublemens,' ont reçu leur seconde lecture, et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

Sur motion de M. Bienvenu, la chambre s'est occupée du bill intitulé : 'Acte pour amender la 5e. section d'un acte incorporant la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets, approuvé le 9 mars 1827.' Lequel venait du sénat et avait été déposé sur le bureau.

Divers amendemens ayant été présentés, la question primitive a été demandée.

M. Winn a demandé l'appel nominal sur cette question qui fut posée comme suit : 'La question positive sera-t-elle posée ?' et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Bienvenu, Bickham, Delachaise, P. Ducros, Jouffrion, Lubatat, Lambremont, Landry, Lewis, Lavergne, McAllister, Milligan, Marégut, Néraut, Ory, Paten, Patten, Sibley et H. C. Thibodeaux, avaient voté dans l'affirmative, —22 oui.

Et MM. Brashear, Breazeale, Breed, Briggs, Dixon, Fitzère, Ogden, Sheldon, Sparks, Wilson et Winn, dans la négative.—11 non.

Cette motion ayant prévalu,

La question pour la passation définitive fut posée.

L'appel nominal a été demandé, et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Bickham, Bienvenu, Breed, Briggs, Delachaise, P. Ducros, Guillet, Jouffrion, Lubatat, Lambremont, Landry, Lavergne, Lewis, McAllister, Marégut, Néraut, Ory, Paten, Patten, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn, avaient voté dans l'affirmative.—25 oui.

Et Mrs. Brashear, Breazeale, Dixon, Fitzère, Milligan, Ogden, Sheldon et Sparks, dans la négative. —9 non.

En conséquence, ce bill a été adopté.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre s'est occupée du bill intitulé : 'Acte pour incorporer la Rivière et collége de médecine de la Louisiane,' venant du sénat.

Pendant la discussion de ce bill, sur motion, ordonné qu'il soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.

Sur motion de M. Delachaise, la chambre s'est occupée du bill venant du sénat, intitulé : 'Acte supplémentaire à l'acte intitulé : 'Acte pour incorporer la ville de Lafayette.'

Le bill ayant été adopté, sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre s'est occupée du bill intitulé : 'Acte pour incorporer la compagnie de la navigation et du chemin à coulisses de la Rivière Rouge,' et pour d'autres objets.'

Sur motion, ordonné que ce bill soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.

M. Augustin ayant fait la motion qu'il soit [illegible] jusqu'à demain, M. A. Ducros a demandé l'appel nominal sur cette motion, et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Bickham, Delachaise, Jouffrion, Lubatat, Landry, Ogden, Patten, Penn, Sibley et Winn, avaient voté dans l'affirmative.—7 oui.

Et MM. Armand, Brashear, Bienvenu, Breazeale, Breed, Briggs, Dixon, Fitzère, Lambremont, Lavergne, Lewis, McAllister, Marégut, Ogden, Paten, Sparks, H. C. Thibodeaux, Wilson, Winn, dans la négative.—[illegible] non.

En conséquence cette motion a été rejetée.

La chambre s'est occupée du bill, venant du sénat, intitulé : 'Acte pour venir au secours de P. E. Harris, enfans sourds et muets.'

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général.

M. Lavergne étant appelé au fauteuil,

Après quelques instans, sur motion, le comité s'est levé.

Le rapporteur, M. Lavergne, a rapporté que le comité avait eu ce bill sous considération et l'avait fait quelques progrès.

La chambre s'est occupée de ce bill.

Sur motion, ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée à demain.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a refusé son concours à l'amendement fait par la chambre au bill intitulé : 'Acte pour [illegible] avis relevés par le bill dans la paroisse d'Orléans.'

Sur motion de M. Augustin, ordonné que la chambre se constitue en comité général.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un autre message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a refusé son concours à l'amendement fait par la chambre au bill intitulé : 'Acte pour certains offices vacants par l'absence ou la maladie des officiers de la paroisse, et pour d'autres objets,' et pour y substituer un autre amendement.

'Acte pour incorporer la compagnie de la briqueterie patentée au moyen de la vapeur, dans la ville de Rome, paroisse Lafourche.'

Et 'Acte faisant une appropriation pour améliorer la navigation des rivières West-Pearl, Bogue-Chitto, Bogue-Falia, Tanchipahoa, Natalbany, Ticklaw et Amite.

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 9 heures A. M.

VENDREDI, 6 mars 1835.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Penn, rapporteur du comité de finances, a présenté le rapport suivant :

'Le comité de finances auquel avait été référé le compte des dépenses casuelles de l'exécutif pour l'année 1834, demande à rapporter :

Que le comité a examiné attentivement le dit compte et l'a comparé avec les appuis qui l'accompagnent, et le trouve correct sous tout rapport et les paiements faits conformément aux dispositions de la loi.

Le tout vous est respectueusement soumis.

6 mars 1835. M. G. PENN, Rapporteur.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

M. Lavergne, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé 'Acte faisant une appropriation pour améliorer la navigation des rivières West Pearl, Bogue Chitto, Bogue Falia, Tanchipahoa, Natalbany, Ticklaw et Amite'.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

L'orateur ayant signé ce bill,

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

M. Lawson a présenté le rapport suivant :

Le comité spécial auquel a été renvoyé les divers mémoirs des citoyens de la Nouvelle Orléans, et des capitaines de steamboats de la rade du port de la Nouvelle Orléans, s'est occupé des dits mémoirs et après y avoir porté toute l'attention qu'un sujet aussi important exige, a l'honneur de soumettre respectueusement le rapport suivant :

Votre comité presque immédiatement après sa nomination, a été convaincu d'après des témoignages les moins équivoques, que la question qui lui était soumise, était d'autant plus importante qu'elle embrassait des intérêts divisés et opposés de la ville de la Nouvelle Orléans, avant de prendre une détermination sur ce sujet, il a cherché autant que possible à se garantir de toute influence ; et en soumettant à l'adoption de cette chambre les mesures qu'il propose, son but principal a été de protéger les grands intérêts de l'agriculture ainsi que les personnes employées dans la vente des cargaisons débarquées ici, seraient contraints d'imposer de plus grandes commissions sur les articles qui leur sont consignés. Et qui sentirait l'effet de ces frais additionnels ? sans doute les habitants. Mais la mesure contemplée a pour but d'améliorer le débarcadaire de manière à réduire les frais actuels, et à décharger plus promptement les bateaux.

Pour terminer ces remarques, votre comité demanderait quelle est la personne qui a vu l'espace limitée sur laquelle sont débarqués annuellement 500,000 balles de coton, 100,000 boucauts de sucre, 35,000 boucauts de tabac, de porc, de farine, &c. &c., et ce ci pendant quelques mois de l'année seulement, sans être mécontent, et voir la nécessité de cette amélioration. Une seule rue de 60 pieds seulement de largeur suffirait pour recevoir ces cargaisons ? L'idée est trop absurde pour exiger une sérieuse attention. Si toute la batture était réclamée et appropriée à cet effet, même alors les facilités de notre port ne suffiraient pas aux besoins de notre commerce prospère.

Voici le comité vous demande en dernier lieu, à soumettre le bill annexé comme un substitut à celui passé par le sénat.

T. LAWSON, Rapporteur.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

M. Dixon a donné avis que demain ou à tout autre jour, il présenterait un bill intitulé : 'Acte pour incorporer le faubourg occidental de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets.'

M. Bickham, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte accordant à Stephen Lee, le privilége exclusif de tenir un ferry sur la rivière Bogue Chitto, dans la paroisse Washington', lequel a subi sa première lecture par le titre seulement et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Ogden, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour incorporer l'académie de Baton Rouge', lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

La chambre s'étant dispensée de ses règles, il fut permis à M. Augustin de présenter le 'Acte pour incorporer la compagnie d'Assurances de l'Océan, approuvé le 2 mars 1835', lequel a subi sa première lecture par le titre seulement.

Sur motion de M. Augustin, la chambre s'étant dispensée de ses règles, elle a procédé à la 2e lecture du bill [illegible]

Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Les différentes sections ayant été adoptées,

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion de M. Armand, la chambre s'étant dispensée de ses règles, elle a procédé à la 3e lecture du bill intitulé 'Acte pour venir au secours de J. B. Chisholm, de la paroisse St. Jacques'.

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour considérer ce bill.

M. Delachaise a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans, sur motion, le comité général s'est levé.

Le rapporteur, M. Delachaise, a rapporté que le comité avait eu ce bill sous considération et l'avait adopté avec une section additionnelle.

La chambre s'est occupée de ce bill.

Pendant la discussion, sur motion de M. Ogden, la chambre a procédé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivans ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois, savoir :

'Acte pour continuer en force l'acte incorporant la congrégation catholique romaine dans la paroisse St. Maxim, comté des Attakapas, approuvé le 9 janvier 1830.'

'Acte pour incorporer la congrégation Catholique Romaine de St. François Xavier, des Rapides.'

'Acte pour venir au secours de P. A. Morse, de la paroisse des Natchitoches.'

Et 'Acte pour venir au secours de Michel Paul'.

Sur motion de M. Breazeale, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il lui fut permis de commencer avis que demain ou à tout autre jour il présenterait un bill intitulé 'Acte pour rappeler l'acte intitulé 'Acte pour annexer certaines paroisses y mentionnées au district occidental de la Cour Suprême et pour y établir un autre terme, approuvé le 2 avril 1832'.

Sur motion de M. Brigs, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il lui fut permis de commencer avis que demain ou à tout autre jour, il présenterait un bill intitulé 'Acte pour nommer deux juges additionnels pour la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.'

Sur motion de M. Sparks, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il a présenté la partie du comité spécial auquel avait été référé la résolution relative aux réparations devant être faites au capitole, le bill intitulé 'Acte pourvoyant aux réparations, changemens et additions qui doivent être faits au capitole et autres édifices de l'Etat', lequel a été lu par le titre seulement et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur motion, la chambre s'étant de nouveau dispensée de ses règles, le même membre de la part du comité nommé à l'effet d'examiner la condition de l'Association Consolidée des habitants de la Louisiane, a présenté le rapport suivant :

[*Voir l'Abeille du 3 mars 1835.*]

Sur motion, ordonné que ce rapport soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

Un message, en écrit, du gouverneur, par M. Forstal, son secrétaire privé.

Nouvelle Orléans, 6 mars 1835

Au sénat et à la chambre des représentans.

'Je soumets la communication annexée du trésorier d'Etat, par laquelle il appert que la caisse n'a mis aucun fonds en arrière, depuis l'acte de 1833, est épuisée. Les fonds sont insuffisans pour solder les demandes actuellement faites au bureau ; il s'en fait constamment pour payer les dépenses des divers administrateurs des travaux publics.

Je crois qu'il est de mon devoir de référer ce sujet à l'attention de la Législature, afin qu'elle prennent les mesures nécessaires.

E. D WHITE,
Gouverneur de la Louisiane.

Sur motion, ordonné que ce message, ainsi que la communication qui lui est annexée, soient référés au comité d'améliorations intérieures.

Sur motion de M. Lawson, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il lui fut permis de présenter un bill intitulé : 'Acte pour autoriser certaines personnes y mentionnées à améliorer le port de la Nouvelle-Orléans,' lequel a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur motion de M. Roussel, ordonné qu'un membre additionnel soit nommé sur le comité d'éducation publique.

L'orateur a nommé M. Davidson.

Sur motion de M. Augustin, la chambre s'étant dispensée de ses règles, il lui fut permis de présenter le bill intitulé : 'Acte pour incorporer la compagnie du magasin de café, de tabac de la Nouvelle-Orléans, et pour régler l'inspection du tabac en boucauts et en barils.' Lequel a été lu par le titre seulement, et l'impression en a été ordonnée.

La chambre s'est occupée du bill intitulé : 'Acte faisant une application pour réparer la maison d'école de la ville des Natchitoches.' Lequel était sous considération hier lorsque la chambre a procédé à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Davidson, la chambre s'est formée en comité général pour la considération ultérieure de ce bill.

M. Augustin a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans le comité s'est levé et a rapporté, M. Augustin, a rapporté que le comité avait adopté ce bill avec plusieurs sections additionnelles.

La chambre s'est occupée de ce bill.

Les différentes sections ayant été adoptées,

Sur motion, ordonné que ce bill passe sous le titre suivant : 'Acte faisant une appropriation pour réparer la maison d'école dans la ville des Natchitoches, et pour d'autres objets.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre a repris en considération le bill intitulé : 'Acte pour venir au secours de T. et F. Harris, enfans sourds et muets.' Lequel avait été adopté par le comité général.

M. Davidson ayant fait la motion qu'il soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre,

M. Lewis a demandé l'appel nominal, et il a paru que Mrs. Armand, Augustin, Bickham, Brasseur, Briggs, Davidson, Delachaise, Davenport, Guillet, Hiles, Lambremont, Landry, McAllister, Ogden, Patten, Penn, Roussel, Sparks, H. C. Thibodeaux et Winn, avaient voté dans l'affirmative.—14 oui.

Et Mrs. Breazeale, Dixon, Lawson, Milligan, Sheldon, Sibley, dans la négative.—7 non.

En conséquence, cette motion a été adoptée.

M. Lewis a présenté la pétition de plusieurs citoyens de la paroisse d'Orléans, et pour d'autres objets, laquelle a été référée au comité spécial auquel avait été référé le bill intitulé : 'Acte pour venir au secours de P. E. Harris, enfans sourds et muets.'

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général.

M. Lavergne étant appelé au fauteuil,

Après quelques instans, sur motion, le comité s'est levé.

Le rapporteur, M. Lavergne, a rapporté que le comité avait eu ce bill sous considération et l'avait fait quelques progrès.

La chambre s'est occupée de ce bill.

Sur motion, ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée à demain.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a refusé son concours à l'amendement fait par la chambre au bill intitulé : 'Acte pour [illegible] avis relevés par le bill dans la paroisse d'Orléans.'

Sur motion de M. Augustin, ordonné que la chambre se constitue en comité général.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un autre message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a refusé son concours à l'amendement fait par la chambre au bill intitulé : 'Acte pour certains offices vacants par l'absence ou la maladie des officiers de la paroisse, et pour d'autres objets.'

'Acte pour incorporer la compagnie de la briqueterie patentée au moyen de la vapeur, dans la ville de Rome, paroisse Lafourche.'

Et 'Acte faisant une appropriation pour améliorer la navigation des rivières West-Pearl, Bogue-Chitto, Bogue-Falia, Tanchipahoa, Natalbany, Ticklaw et Amite.

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 9 heures A. M.

SAMEDI, 7 mars 1835.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, l'appel nominal ayant été fait, il a paru que Mrs. Labranche, Augustin, Bickham, Brashear, Breazeale, Briggs, Davidson, Delachaise, Dixon, Lambremont, Landry, Lavergne, Lewis, Ogden, Patten, Penn, Sheldon et Wilson, avaient présents.—19.

Et que Mrs. Armand, Bienvenu, Breed, Delays, Davenport, Ducros, Guillet, Hiles, Jouffrion, Lubatat, Lawson, McAllister, Marégut, Milligan, Ory, Paten, Richardson, Roussel, Sibley, Sparks et H. C. Thibodeaux, n'avaient pas répondu à l'appel.—[illegible].

La chambre s'est ajournée jusqu'à lundi, à 9 heures A. M.

SYSTEME CARSTAIRIEN D'ECRITURE.

M. DOLBEAR [illegible] dames, qui [illegible] conséquent [illegible] jusqu'à [illegible] des dames qui viennent à l'école, rue de Chartres, [illegible] qui désirent acquérir pour les affaires un genre d'écriture élégant et rapide, et qui dans le jour n'ont pas le temps d's'y appliquer, sont prévenues que dès qu'au nombre de mai, il y aura une classe le soir. Tout personne fréquentant l'établissement peut compter apprendre des leçons jusqu'à ce qu'elle ait acquis cette écriture élégante et rapide.

Courrier de la Nouvelle-Orléans 12 mai 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur [illegible] cette ville, d'après le système Carstairien, nous [illegible] nommé avec soin des exemples [illegible] dans [illegible] 50 mots différents [illegible] instructions, et après [illegible] satisfaction que nous [illegible] ses progrès rapides [illegible] ils qu'ont été faits. D'après le [illegible] nous avons vu et [illegible] système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que [illegible] partagions l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a connu jusqu'à présent. Son écriture lisible, élégante, [illegible] et de bon goût est tellement nulle ou désirable, c'est après ce système qu'elle peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection publique en faveur d'une instruction dont les résultats sont utiles.

A B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr. C. MAENHAUT
A. GSAILLIE;
J. W. EGNEW,
D. MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER.

31 nov—6m